



# COMPTE RENDU

## Comité Social d'Administration de Réseau C.S.A. - R. Service de Santé des Armées (SSA)

Paris, le 26 mars 2024

L'UNSA Défense était représentée par : Nadège BEZARD, Nicolas BECK, Nawel BENNIDER, Catherine BERTRAND-MULLER et Elisabeth ROUSO.

### ORDRE DU JOUR

- 1- Déclarations liminaires,
- 2- Intervention du directeur central,
- 3- Organisation des jeux olympiques de Paris,
- 4- Point de situation sur les transformations (par composante)
- 5- Actualisation des ressources humaines civiles
- 6- Transition écologique au SSA
- 7- Information du Contrôle Général des Armées pour la présentation de ses missions, de son plan d'action au sein du SSA et des dispositifs ministériels de lutte dans le domaine du harcèlement, des discriminations, des violences sexistes ou sexuelles.

Ce CSA-R SSA Thématique était présidé par le MGI MARGERY, directeur central du SSA et animé par Monsieur DUFON, Adjoint civil au sous-directeur Etudes et Politique des Ressources Humaines et conseiller personnel civil.

### I. Déclarations liminaires :

Ouverture de l'instance par la lecture des déclarations liminaires.

### II. Intervention du directeur central :

Le DC parle des menaces actuelles. Ce sont des rapports de force. La France est très attachée au droit international mais elle est actuellement contestée. Concernant l'IA, il est important avant tout de sécuriser et de certifier le numérique. Laveran NG est actuellement en phase d'étude de faisabilité par le SID. Une 3<sup>ème</sup> réunion majeure a eu lieu le 25 mars 2024 avec la DTIE, le SID, l'Etat-major des Armées et le SSA. Pour le moment les délais sont tenus.

Le DC après avoir visité BREST il y a peu, se rendra prochainement à Robert Picqué à Bordeaux.





### III. Jeux Olympiques :

Les JO/JOP se déroulent entre début juillet et mi-septembre. Le soutien des jeux est une opération intérieure. Le SSA a pour unique mission de soutenir les militaires déployés (environ 30 000 femmes et hommes).

Qui est concerné ?

- La médecine des forces (appui des structures existantes (CMA Paris) et celles mise en place (création d'antennes)),
- Les HIA (déclenchement du plan blanc si nécessaire),
- La DAPSA et les ERSA (ravitailler en amont les structures pour pallier la surconsommation)

Néanmoins, nous devons tous nous maintenir prêts en cas de besoin et être réactifs en cas de crise.

Impact sur les effectifs :

- L'UNSA Défense se fait confirmer que 70 agents civils du SSA seront concernés, dans divers métiers.
- Note de service SSA du 11 mars 2024 précisant un cadre d'organisation du soutien à apporter,
- Note DRH-MD du 18 mars précisant les recommandations pour les préparatifs des JO et leur bon déroulement.

L'administration nous précise que le préfet de police de Paris se veut très rassurant concernant les transports en commun. Un fonctionnement optimum est soit disant prévu. La difficulté sera surtout pour les agents de se rendre sur leur lieu travail.

Or, nous apprenons hors séance que 5 stations de métro seront fermées, 3 stations de tramway ne seront pas desservies et l'ensemble des lignes assurant la desserte d'une majorité des sites de compétition sera très impacté.

A la demande du Directeur Central, les Plans de Continuité d'Activité doivent être mis à jour (notamment pour les accès aux établissements) et le nécessaire doit être mis en place pour assurer une capacité d'hébergement au cas où des agents seraient bloqués sur site.

Par ailleurs, une précision est donnée concernant les congés estivaux : les demandes de congés bonifiés doivent recevoir la validation du chef d'établissement. Le personnel civil n'a pas de contrainte particulière concernant la prise de congés. Dans la mesure du possible, il est conseillé





de privilégier le télétravail éventuellement jusqu'à 5 jours par semaine à la demande de l'agent.  
Le plafond du CET sera augmenté.

Le Directeur Central rappelle que l'on n'attend pas les JO pour être vigilant.

#### IV. Point de situation des transformations :

##### Hôpital Spécialisé des Armées (HSA) Desgenettes

Depuis décembre, 6 agents ont trouvé une solution.

Pour 2025, 3 départs en retraite sont prévus, 2 dossiers ont été déposés pour 2024.

Les agents sont reçus régulièrement en entretien. Cela permet une bonne connaissance des dossiers et engendre beaucoup de changement de perspectives de carrière de la part des agents. Le souhait est de trouver une solution pour le reste des agents avant le 31 décembre 2024 et la perte des droits.

L'administration a demandé un appui auprès des autres employeurs et ne voudrait pas en arriver à imposer un poste aux agents.

Il arrive que parfois les agents ne veulent pas révéler leurs difficultés (pour la recherche d'hébergement par exemple).

Les agents appartenant à la DSIN souffrent de cette transformation car les postes proposés sont sur Paris mais des négociations se mettent en place pour essayer de satisfaire tout le monde.

L'HSA utilisera AXONE. D'où l'arrêt progressif d'Intrasan au sein de l'HSA

**L'UNSA Défense veillera à ce que les agents ne soient pas lésés.**

##### Département Accompagnement et Gestions des Ressources Humaines (DAGR)

Les agents sont plutôt satisfaits du site de Tours et de leur mutation.

L'UNSA Défense se fait préciser que le calendrier des travaux est respecté afin de permettre aux agents une mutation sereine.

##### Académie de santé des armées (ACASAN)

Cette Académie est créée afin de réorganiser en globalité, l'actuelle DFRI (Division Formation Recherche et Innovation) en y ajoutant la veille, l'observatoire de santé du militaire et du vétéran ainsi que l'expertise scientifique en santé.

L'ACASAN regroupera donc l'Ecole du Val de Grace (EVDG), les Ecoles Militaires de Santé de Lyon Bron (EMSLB), le Service de Protection Radiologique des Armées (SPRA), l'Institut de Recherche Biomédicale des Armées (IRBA), le Centre d'Epidémiologie et de Santé Publique des Armées (CESPA) et sera située à l'Ecole du Val de Grace.





Le texte de création de l'ACASAN sera promulgué à l'été 2024.

Cette réorganisation fera l'objet d'une Commission Locale de Transformation (CLT) le 29 avril prochain. Les agents dont les fiches de postes seront substantiellement modifiées se verront appliquer le PAT (plan accompagnement des transformations) qui ouvrira des droits spécifiques aux personnels civils concernés.

**L'UNSA Défense sera présente à cette CLT et veillera à ce que les droits des agents soient respectés. L'UNSA Défense sera également attentive lors de la présentation de la fiche de synthèse du CMG SGL concernant la rédaction des fiches de postes.**

Un groupe de travail est également prévu le 11 avril 2024 avec les OS afin d'aborder le point sur les RPS.

Le Directeur Central précise qu'il est important de réduire les échelons intermédiaires. Il est important de fédérer

#### Actualités RH

##### - Avancements

L'UNSA Défense regrette que les tableaux pour les aides-soignants et les PCRMT aient mis autant de temps de temps à paraître !!!!

L'administration s'engage à mettre en place des plans triennaux.

Les agents promus devront être attentifs au reliquat à percevoir et **L'UNSA Défense sera auprès de vous pour tout vous expliquer si vous le souhaitez.**

Surveillez vos fiches de paie sur les mois de mai et juin.

La demande de l'UNSA Défense pour la mise en place du plan triennal a été entendue mais l'administration souhaite une période de 2 ans afin de se caler sur les mêmes périodes que les agents administratifs et techniques. Le texte sur les taux pro/pro est actuellement au guichet unique et l'administration espère une promulgation en septembre.

La liste des conditionnants 2024 devrait être transmise à SRHC début avril.

Revalorisation du tarif de rémunération dimanche, jours fériés et nuits

Cette revalorisation est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2024.

Les reliquats interviendront prochainement et normalement sur la paie de juin.





### Dossier des 12h

Une synthèse sera produite en avril après un travail collectif avec les HIA et présentée au Directeur central. Pour le moment, les soignants de l'HIA Laveran n'ont pas tous répondu au questionnaire demandé.

Un échange suivra avec les organisations syndicales avant la période estivale.

### Catégorie active

Rien n'est clair actuellement !!!!

A tel point que le SSA et la DRH-MD vont se mettre autour d'une table.

Ce n'est pas comme si le sujet n'avait pas été évoqué les années précédentes ... Nous pensons que le nécessaire avait été fait

**L'UNSA Défense suivra donc ce dossier avec attention.**

### Recrutement BOE

L'administration nous présente les objectifs du ministère des Armées.

Au SSA, 13 recrutements ont été réalisés en 2023.

Pour l'année 2024, le SSA prévoit 10 recrutements.

Les emplois réservés sont faits pour employer les militaires blessés de guerre et devenus inaptes au combat.

### Recrutement PACTE

Ce mode de recrutement est un dispositif particulier réservé aux :

Jeunes de moins de 28 ans sans ou peu diplômés

Chômeurs de longue durée d'au moins 45 ans touchant le RSA, l'ASS ou l'AAH.

De ce fait, seuls les postes de catégorie C sont concernés. Il s'agit d'un contrat CDD avec titularisation au bout d'1 an.

Pour 2024, le SSA prévoit 9 recrutements.

**L'UNSA Défense demande à ce qu'il y ait un meilleur suivi des agents car ils sont laissés à l'abandon et ensuite la titularisation est refusée.**

### Recrutement apprentis

Le SSA va privilégier les métiers en tension. L'objectif serait de 132 recrutements.

Une campagne de recrutements sera menée dans les centres de formation, dans les écoles, ...





## V. Transition écologique au SSA :

Cet enjeu est incontournable et mondial.

Il y a 3 défis à relever : environnemental, social et économique.

Il s'agit d'obtenir la neutralité carbone en 2050.

Il nous est précisé que les Risques Psychosociaux font partie du développement durable.

Le recrutement d'un stagiaire spécialisé dans l'ergonomie est un plus pour l'HIA Percy.

**L'UNSA Défense rappelle que les études de postes font partie des prérogatives des infirmiers de prévention et l'UNSA Défense ne souhaite pas que cette tâche leur soit retirée.**

## VI. Information CGA concernant la lutte contre le harcèlement, les discriminations et les violences sexistes ou sexuelles :

Le rôle principal du CGA est le contrôle de l'application de la réglementation par l'employeur et un rôle de conseil et d'accompagnement.

L'inspection est du second niveau car le CGA rend compte directement au ministre de ses investigations. L'inspection de premier niveau est celui du commandement.

Un rappel est fait : la prévention ce n'est pas seulement l'affaire du Chargé de prévention mais de tous.

L'Inspecteur du Travail dans les Armées (ITA) précise que le treillis n'est pas un bouclier face à la loi.

Ne pas confondre l'équipe d'analyse pluridisciplinaire et le groupe d'analyse pluridisciplinaire car souvent la différence est mal faite.

L'équipe d'analyse pluridisciplinaire étudie et fait des analyses de risques. Elle se se réunit 2 fois par an. Le groupe d'analyse pluridisciplinaire traite les cas concrets.

La cellule Thémis existe depuis 2014 et recueille le signalement d'une situation de RPS. La mise en place au ministère des Armées a été faite par l'arrêté du 31 août 2021 qui précise le rôle du commandement. Cette cellule est compétente dans le domaine des violences et discriminations à caractère sexuel. Elle peut être consultée à titre de conseil. L'ITA est compétent dans le cadre du harcèlement moral au travail.







Les signalements peuvent être faits de plusieurs façons : courriers, mails, communications téléphoniques, fiches navettes, etc... Toute personne peut signaler une situation de harcèlement. Le signaleur ne sera pas inquiété sauf si c'est un signalement abusif.

Le CGA félicite le SSA qui maîtrise très bien les RPS mais à cause du manque d'effectif, notamment dans les CMA, il est souvent difficile d'avoir des dossiers complets.

Le SSA est donc aguerri mais fragilisé car il manque la formalisation et les effectifs. Les Organisations Syndicales ont un rôle à jouer.

L'inspection de nombreux CMA et antennes médicales a été réalisée. Le Directeur Central souhaite étendre cette inspection à l'ensemble des établissements du SSA.

Un rappel est également fait sur le rôle du commandement.

En effet, « les chefs d'organismes ont obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale du personnel placé sous son autorité ».

**L'UNSA Défense remercie le CGA pour sa présentation et l'ensemble de ces rappels notamment sur le rôle de l'employeur.**

Nous avons à plusieurs reprises exprimé ce rôle ainsi que la réglementation à suivre, mais sans suite.

**L'UNSA Défense demande que la thématique des RPS soit suivie en Formation Spécialisée en espérant que les équipes pluridisciplinaires seront mises en place partout.**

**Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élu-es du CSA R SSA**

---

